

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

Délibération n°20211216\_06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 4

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 44

- dont « contre » : 3

- dont « abstention » : 6

**Objet : PROJET STRUCTURANT/ÉCONOMIE : demande de DETR/DSIL dans le cadre du projet d'aménagement du stade d'eau vive communautaire à Mansle**

Le jeudi 16 décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 10/12/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - CHABAUTY James ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse – PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant  
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante  
DURAND Jean-Louis représenté par BOULNOIS Patrick - suppléant  
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Alain  
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique  
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian  
LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CHAMPALOUX Didier  
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques  
DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse  
CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse  
CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à COMBAUD Renaud

-----  
Absents excusés : PERRON Michelle - JEUNE Karine - TEILLET Anne – GOYAUD Philippe - SEVRIT Raymond - DANEDE Laurent

Absents non excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - KAUD Pascal – CECCHIN Catherine– TEXIER Didier CHAUSSEPIED Pierre – HENTRY Jimmy – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : PROJET STRUCTURANT/ÉCONOMIE : demande de DETR/DSIL dans le cadre du projet d'aménagement du stade d'eau vive communautaire à Mansle**

*Vu la circulaire 20210922 de la Préfète de la Charente relative aux demandes de dotations d'investissements de l'Etat pour l'exercice 2022,*

Monsieur le Président propose d'inscrire l'opération d'aménagement du stade d'eaux vives communautaire à Mansle au titre des dotations précitées pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle le budget prévisionnel de cette opération :

DEPENSES	HT	RECETTES		
Etudes et divers	316 197,50 €	ETAT (Contrat de ruralité/DSIL 2018)	0,71%	30 000,00 € <input checked="" type="checkbox"/>
Travaux Bassin d'eau vive (avec options)	2 843 900,00 €			
VRD (avec options)	779 900,00 €	ETAT (DOTATIONS 2022)	7,13%	300 000,00 €
Bâtiments (avec options)	209 647,00 €	ETAT (DOTATIONS 2023)	3,56%	150 000,00 €
Compensations environnementales	60 000,00 €			
Tapis roulant	0,00 €	ETAT (CNDS 2018)	11,88%	500 000,00 € <input checked="" type="checkbox"/>
		Région Nouvelle Aquitaine (2018)	16,63%	700 000,00 € <input checked="" type="checkbox"/>
		Département	16,63%	700 000,00 €
		Europe (FEADER)	4,75%	200 000,00 €
		Commune de Mansle (fonds de concours)		311 960,00 €
		<b>CDC Cœur de Charente : Maître d'ouvrage</b>	<b>31,30%</b>	<b>1 317 684,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 209 644,50 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 209 644,50 €</b>

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les dotations d'investissements précitées au titre des dotations 2022 ;
- **DE L'AUTORISER** à réaliser et à signer les actes en découlant ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au titre des restes à réaliser 2021 et des crédits 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**